

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2008

OPÉRATIONS SPATIALES - (n° 614)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Lasbordes

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« délimité par l'autorité administrative »,

les mots :

« défini au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.